

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008



MAIRIE DE DIJON



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle CHEVALIER
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme BERNARD - Mlle MASLOUHI - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences - Exposition *Microbes en question* - Convention à passer entre la Ville et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Jardin des Sciences présentera, du 17 janvier au 8 mars 2009, une exposition intitulée *Microbes en question*.

Cette manifestation, réalisée en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), aura pour objectif de partager avec le grand public des connaissances médicales et scientifiques concrètes concernant les infections, et de le responsabiliser face au risque de développement des résistances bactériennes.

Les conditions d'organisation doivent être fixées par une convention à intervenir entre les parties.

La CPAM prendra notamment en charge l'organisation de deux espaces pédagogiques, l'invitation des scolaires, médecins, des assistantes maternelles et probablement de professeurs du CHU de Dijon ainsi que l'organisation de deux ou trois soirées réservées aux assistantes maternelles, avec visite de l'exposition et projection d'un film de sensibilisation dédié.

La Ville affectera à cette exposition la salle de la Grande Orangerie et prendra notamment en charge le cocktail d'inauguration, l'accueil du public, les aspects matériels et logistiques liés au montage/démontage de l'exposition et à son déroulement (mise à disposition de microscopes, borne PC, vidéo projecteur...), centralisera les réservations des groupes scolaires et diffusera aux enseignants le guide pédagogique préalable à leur visite.

La Ville et la CPAM réaliseront conjointement l'animation de l'exposition. Huit animations sont prévues sous forme d'ateliers afin de rendre l'exposition plus ludique et interactive pour les enfants et pour compléter les panneaux d'information. Ces ateliers seront principalement destinés aux scolaires (classes CM1/CM2/6ème).

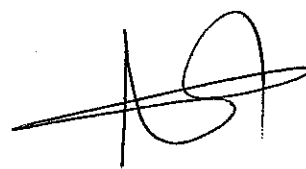
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour l'organisation de l'exposition *Microbes en question* au Jardin des Sciences ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008



Convention de partenariat CPAM 21 - Ville de Dijon

La présente convention-cadre est établie entre

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Or située 8 rue Docteur Maret -
21045 DIJON Cedex,
représentée par son directeur, M. Pierre Routhier

et

La Ville de Dijon,
représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville
en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, ci-dessous
dénommée la Ville.

EXPOSE PREALABLE

Créée il y a soixante ans, l'Assurance Maladie est devenue un acteur majeur du système de soins. Elle poursuit son évolution pour gagner en efficacité et mieux remplir ses missions envers ses assurés, envers les professionnels de santé et les employeurs.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Or assure non seulement la protection sociale des assurés, mais peut également intervenir sur la prévention afin de réduire au maximum tout risque de maladie chez l'adulte comme chez l'enfant.

La sensibilisation du grand public autour du bon usage des antibiotiques mobilise l'Assurance Maladie et les professionnels de santé depuis plusieurs années.

La Ville de Dijon, par l'intermédiaire de son Jardin des Sciences, a pour mission, à partir de ses collections et de ses salles d'expositions permanentes et temporaires, le développement de la culture scientifique.

Une exposition a été organisée dans plusieurs villes françaises depuis 2005, notamment à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. La CPAM et la Ville de Dijon souhaitent être associées pour faire reculer la consommation d'antibiotiques, notamment chez les enfants, dans sa mise en place en Côte d'Or. Cette exposition se tiendra au Jardin des Sciences, du 17 janvier au 8 mars 2009.

L'exposition « Microbes en questions » a précisément pour objectif de partager avec le jeune public et les parents des explications médicales et scientifiques concrètes qui leur permettent d'approfondir leurs connaissances sur la santé au quotidien.

Les enjeux de cette exposition sont doubles :

- . donner des repères pour comprendre les infections ORL et responsabiliser face au risque de développement des résistances bactériennes,
- . faire comprendre que l'infection est un processus normal voire souhaitable, pour le développement du système immunitaire.

L'exposition « Microbes en questions » est principalement tournée vers le public familial et scolaire (CM1/CM2/6ème), mais également en direction des professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, personnels de crèches etc.), les médecins, la presse, les acteurs de santé publique, et plus globalement le grand public.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention formalise la volonté réciproque des deux structures de travailler ensemble pour la réalisation et le rayonnement de l'exposition temporaire « Microbes en questions », et ce dans le périmètre de leurs prérogatives respectives.

Article 2 - Apport des parties

2.1 - Apports et moyens potentiels de la CPAM

- . Organisation de deux espaces pédagogiques :
 - * un espace d'information (avec panneaux, illustrations, projections de films) ayant pour thèmes : « Les microbes et moi », « Quand je ne suis pas malade », « Quand je suis malade », « quand je guéris », « Quand je veux éviter d'être malade », « Que retenir » ?
 - * des ateliers et des animations pour les enfants pour illustrer certains phénomènes.
- . Invitation des scolaires, médecins, des assistantes maternelles en lien avec la PMI du Conseil Général, et probablement de professeurs du CHU de Dijon.
- . Organisation de deux ou trois soirées (19h-21h) réservées aux assistantes maternelles, avec visite de l'exposition et projection d'un film de sensibilisation dédié, dans une salle de réunion mise à disposition par le Muséum.

2.2 - Apports et moyens potentiels de la Ville

- . La Ville s'engage à mettre à disposition de la CPAM la salle de la Grande Orangerie qui bénéficie d'un cheminement et d'un parcours déjà matérialisé.
- . La Ville sera chargée de prendre en charge le cocktail d'inauguration ainsi que les aspects matériels et logistiques liés au montage/démontage de l'exposition et à son déroulement (mise à disposition de microscopes, borne PC, vidéo projecteur etc.).
- . Le Muséum est chargé de centraliser les réservations des groupes scolaires et de diffuser aux enseignants le guide pédagogique préalable à leur visite.
- . L'accueil sera assuré par une hôtesse de la Ville aux heures d'ouverture pour le grand public, soit les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h et tous les jours (sauf le mardi) de 14h à 18h durant les vacances scolaires d'hiver du 21 février au 8 mars 2009.

2.3 - Apports communs entre la CPAM et la Ville de Dijon

- . Les deux parties s'engagent à réaliser conjointement l'animation de l'exposition. Huit animations sont prévues sous forme d'ateliers afin de rendre l'exposition plus ludique et interactive pour les enfants et pour compléter les panneaux d'information. Ces ateliers seront principalement destinés aux scolaires (classes CM1/CM2/6ème) avec la présence d'animateurs.
- . L'animation sera réalisée à la fois par des animateurs du Muséum et de la CPAM, pour l'accueil des groupes scolaires, mais également pour le grand public en période de vacances scolaires.
- . Les animateurs recevront une formation conjointe avec la présence de médecins fin décembre ou début janvier.

Article 3 - Communication-Promotion

Différents supports de communication (affiches, flyers) seront réalisés pour promouvoir l'exposition. Les frais d'impression des différents supports (panneaux, affiches, cartons etc.) seront pris en charge par l'Assurance Maladie de la Côte d'Or (ressources CPAM + CNAMTS).

La CPAM prend en charge l'information des différents relais : Inspection Académique, Conseil Général (PMI) ainsi que la recherche de partenaires médias (Chérie FM Dijon etc.).

La Ville prend en charge la diffusion des flyers/affiches et l'information des structures municipales (bibliothèques, crèches, halte-garderies, CCAS, piscines, etc.).

Les différents supports de communication comporteront les logos de la CPAM, de la Ville et du Jardin des sciences en tant que co-organisateurs. Les logos d'autres éventuels partenaires pourront figurer (CHU, URML, Chérie FM etc.).

Article 4 - Responsabilités

4.1 - Responsabilité de la CPAM

La CPAM est responsable des formations, des animations pédagogiques et actions qu'elle organise conformément à la législation et à la réglementation liées à l'accueil des publics, réalisées par leurs agents dans les locaux qui leur sont affectés par le Muséum.

4.2 - Responsabilités de la Ville

La Ville est responsable de l'organisation générale de l'exposition « Microbes en Questions ».

4.3 - Responsabilités conjointes

La CPAM et la Ville s'engagent à garantir les différents éléments de l'exposition contre les risques de perte, vol et détérioration, conformément aux conditions et au lieu d'utilisation.

Article 5 - Reconduction-Résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition jusqu'au 8 mars 2009.

Fait à Dijon,
Le 2008
En deux exemplaires originaux

Pierre Routhier
Directeur CPAM 21

Le Maire de Dijon,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué
à la Culture et au Patrimoine
Municipal,

Yves Berteloot